

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2019**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 19 AOÛT 2019 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

**MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS**

**PRESENTS :**

Jacques Blanchard siège 1  
Vicky Bombardier siège 2  
Pierre Tétrault siège 3  
Dany St-Amant siège 5  
Julien Bussièrès siège 6

**ABSENTS**

Jimmy Royer siège 4

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale  
Manon Beauchemin, greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Séance ordinaire du 2 juillet 2019
- 3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
  - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois juillet 2019
- 6. COMPTE-RENDU**
  - 6.1 Comités Ville
  - 6.2 Valcourt 2030
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
  - 7.1 Dérogation mineure - 1145 rue Racine
  - 7.2 915-925 rue st-Joseph - Usage dérogatoire
- 8. ADMINISTRATION**
  - 8.1 Jean-Yves Bullier - Engagement à titre d'employé permanent
  - 8.2 Règlement 614 concernant la rémunération du Maire et des conseillers du Conseil municipal de la Ville de Valcourt
  - 8.3 Règlement 593-1 - Amendement au règlement 593 relatif à la circulation des motoneiges et des quads sur certaines rues de la Ville de Valcourt
  - 8.4 Formation: La préparation et la participation des élus aux assemblées du Conseil

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.5 Formation L'arrivée de l'autorité des marchés publics et la jurisprudence récente en gestion municipale
- 8.6 Formation: Séminaire de la COMAQ
- 8.7 Formation: La gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquements aux règlements et la préparation d'un dossier devant la cour
- 8.8 Hôtel de Ville - Offre de service - Pan d'aménagement paysager et Restauration de la murale
- 8.9 Servitudes de passage pour l'écoulement des eaux pluviales et Servitude de passage piétonnier
- 8.10 Programme d'aide aux employés - Offre de service
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Cahier spécial sur la Région de Valcourt - Journal La Tribune
- 9.2 Coopérative d'habitation de Valcourt - Demande de contribution financière
- 9.3 Centre des femmes du Val-Saint-François - Demande de contribution financière
- 9.4 École secondaire régionale de Richmond - Demande de contribution financière
- 9.5 Muséomix 2019 - Demande de commandite
- 9.6 Comité culturel du Grand Valcourt - Demande de contribution financière
- 9.7 Valcourt 2030 - Demande pour projection d'un film au Parc Camille Rouillard
- 9.8 Demande pour la tenue d'un événement au Parc Camille Rouillard
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 10.1 Clôtures du Terrain de soccer - Autorisation de paiement
- 10.2 Aréna - Soumission pour travaux de peinture
- 10.3 Camp de jour - Engagement d'un remplaçant
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Réfection de la rue Cartier - Règlement 607 - Autorisation de paiement no 5
- 11.2 959 avenue des Cascades - Demande de raccordement au réseau pluvial
- 11.3 4996 route 222 - Demande de raccordement aux réseaux (aqueduc et égout)
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

202-19-08-19

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté, en annulant le point no 9.8 *Demande pour la tenue d'un événement au Parc Camille Rouillard* et reportant le point 9.6 *Comité culturel du Grand Valcourt – Demande de contribution financière.*

ADOPTÉE

203-19-08-19

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 juillet 2019, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit accepté;

ADOPTÉE

204-19-08-19

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 31 juillet 2019 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 415 233.50 \$ quatre cent quinze mille deux cent trente-trois dollars et cinquante cents.

**Certificat de disponibilité de crédits**

\_\_\_\_\_  
Paul Roy, Trésorier

\_\_\_\_\_  
Date

ADOPTÉE

205-19-08-19

**CORRESPONDANCE**

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, maire à participer à la 9<sup>e</sup> édition de l'Oktoberfest du Maire de Stoke, le samedi 26 octobre prochain à Stoke, représentant un coût de 50 \$;

QUE le Conseil municipal autorise messieurs Renald Chênevert, maire et Dany St-Amant, conseiller à participer au Gala du mérite étudiant 2019, le 5 septembre prochain au Club de golf de Valcourt.

ADOPTÉE

206-19-08-19

**DÉROGATION MINEURE - 1145 RUE RACINE**

ATTENDU QU' un projet de réaménagement de l'espace de jeux extérieur est projeté afin de reconfigurer l'espace pour être mieux adapté à l'usage;

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été déposée pour autoriser, dans la cour avant de la propriété du 1145, rue Racine, une clôture de 1,5 mètre de hauteur;

ATTENDU QUE l'article 10.1 du règlement de zonage prévoit que :

*« Une clôture ou un mur de maçonnerie servant de clôture ne peut excéder 1,0 m de haut dans la partie de la cour avant située entre la limite de l'emprise de rue et la marge de recul avant minimale. »*

ATTENDU QUE la demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE quatre (4) dérogations mineures ont déjà été autorisées en vertu de la résolution 004-18-01-15 du conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 :

- *Autoriser, l'aménagement de sept cases de stationnement, et ce conditionnellement que ces cases soient accessibles, en tout temps, pour les parents et que la neige ne diminue pas la visibilité à l'intersection;*
- *Autoriser l'aménagement de l'entrée de stationnement d'une largeur de 6,3m;*
- *Autoriser l'aménagement d'une rangée de stationnements et de l'allée de circulation d'une largeur de 11,8m;*
- *Autoriser l'entreposage de conteneurs à déchets et bacs à recyclage en cours avant, tel que présenté dans le plan d'aménagement*

ATTENDU QU' en vertu de l'article 39 du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, c S-4.1.1., r.2), un espace de jeu

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- extérieur doit être entouré d'une clôture sécuritaire d'au moins 1,20 m de hauteur;
- ATTENDU QUE la propriété est déjà aménagée avec une clôture dans une partie de la cour avant, d'une hauteur de 1,50 m;
- ATTENDU QUE la propriété est située dans la zone publique P-6;
- ATTENDU QUE l'aire de jeu extérieure occupe entièrement les cours latérale et arrière;
- ATTENDU QUE la hauteur dérogatoire de la nouvelle clôture en cour avant aurait dû faire l'objet d'une analyse simultanée aux autres éléments dérogatoires, la clôture étant illustrée sur le plan ayant permis l'adoption des quatre (4) dérogations mineures;
- ATTENDU QUE le demandeur agit de bonne foi en sollicitant l'avis du Comité et une décision du Conseil municipal avant l'implantation d'une nouvelle clôture sur la propriété;
- ATTENDU QUE le comité recommande au Conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure suivante :
- *Autoriser une hauteur de clôture de 1,5 mètre dans la partie de la cour avant située entre la limite de l'emprise de rue et la marge de recul avant minimale.*
- ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'accorder la dérogation mineure suivante pour la propriété suivante,

**Identification du site concerné :**

Lots 1 824 496 et 1 824 497 du cadastre de Québec, sis au 1145 rue Racine, Ville de Valcourt dans la zone P-6.

**Nature et effets :**

- ✓ *Autoriser une hauteur de clôture de 1,5 mètre dans la partie de la cour avant située entre la limite de l'emprise de rue et la marge de recul avant minimale.*

ADOPTÉE

207-19-08-19

**915-925 RUE ST-JOSEPH - USAGE DÉROGATOIRE**

- ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment de la Ville a constaté un usage dérogatoire d'entreposage extérieur étant effectué sur l'immeuble connu comme étant le lot numéro un MILLION HUIT CENT VINGT-QUATRE MILLE CENT SOIXANTE-QUATORZE (1 824 174) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, portant l'adresse civique 915-925 rue Saint-Joseph à Valcourt;
- ATTENDU l'envoi d'avis au propriétaire de cet immeuble l'informant de cesser cet usage dérogatoire;
- ATTENDU QUE le propriétaire n'a jamais obtempéré aux demandes de la Ville de cesser cet usage dérogatoire;
- ATTENDU les dispositions des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la Ville mandate ses procureurs *Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.* afin d'entreprendre contre le propriétaire ou occupant du lot numéro un MILLION HUIT CENT VINGT-QUATRE MILLE CENT SOIXANTE-QUATORZE (1 824 174) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, portant l'adresse civique 915-925 rue Saint-Joseph, à Valcourt, toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure, incluant l'envoi d'une mise en demeure, pour enjoindre à ce propriétaire ou occupant, de cesser l'usage dérogatoire qui est fait à cet endroit et pour autoriser la Ville, à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, à entreprendre elle-même les mesures requises aux frais du propriétaire ou occupant.

ADOPTÉE

208-19-08-19

### **JEAN-YVES BULLIER - ENGAGEMENT À TITRE D'EMPLOYÉ PERMANENT**

ATTENDU QUE monsieur Jean-Yves Bullier a été engagé à titre de responsable du service d'hygiène du milieu, le 14 janvier 2019, pour une période de probation de 6 mois, selon les conditions établies dans la Politique des bénéfices marginaux;

ATTENDU QUE la période de probation de monsieur Bullier se termine le 14 juillet 2019;

ATTENDU QUE selon la Politique des bénéfices marginaux, après la période de probation, l'employé soit reconnu par résolution du Conseil et sur recommandation de son supérieur immédiat, soit employé permanent, soit remercié de ses services ou soit que la période dite de probation soit prolongée pour une période supplémentaire n'excédant pas 6 mois;

ATTENDU QUE la supérieure immédiate de monsieur Bullier recommande au Conseil municipal l'engagement de celui-ci à titre d'employé permanent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal reconnaît à titre d'employé permanent monsieur Jean-Yves Bullier à titre de responsable du service d'hygiène du milieu de la Ville de Valcourt.

Cette permanence est effective à compter du 14 juillet dernier.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

209-19-08-19

### RÈGLEMENT 614 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le **RÈGLEMENT 614 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT** dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Une copie dudit règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

210-19-08-19

### RÈGLEMENT 593-1 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 593 RELATIF À LA CIRCULATION DES MOTONEIGES ET DES QUADS SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE DE VALCOURT

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le **RÈGLEMENT 593-1 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 593 RELATIF À LA CIRCULATION DES MOTONEIGES ET DES QUADS SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE DE VALCOURT** dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Une copie dudit règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

211-19-08-19

### FORMATION: LA PRÉPARATION ET LA PARTICIPATION DES ÉLUS AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise les élus (es) suivants à assister à la formation : *La préparation et la participation des élus aux assemblées du Conseil*, donnée par la FQM (Fédération Québécoise des municipalités) le 14 septembre prochain à Racine, représentant un coût de 250 \$ par personne, soit :

- Vicky Bombardier
- Pierre Tétrault
- Dany St-Amant

ADOPTÉE

212-19-08-19

**FORMATION L'ARRIVÉE DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS ET LA JURISPRUDENCE RÉCENTE EN GESTION MUNICIPALE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Manon Beauchemin, greffière, à assister à la formation: *L'arrivée de l'autorité des marchés publics et la Jurisprudence récente en gestion municipale* donnée par L'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) le 16 octobre ou 20 novembre prochain à Sherbrooke et représentant un coût de 316 \$:

ADOPTÉE

213-19-08-19

**FORMATION: SÉMINAIRE DE LA COMAQ**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Karine Boucher, directrice générale à participer au Séminaire 2019 de la COMAQ (Corporation des officiers municipaux agréés du Québec), qui aura lieu les 12 et 13 septembre 2019 à Bécancour.

La municipalité paiera les frais d'inscription au coût de 530.00 \$, (taxes non incluses), les frais de déplacements, les frais d'hébergement ainsi que les frais pour les repas, tel que mentionné dans la Politique des bénéfices marginaux.

ADOPTÉE

214-19-08-19

**FORMATION: LA GESTION EFFICACE DES PLAINTES ET LES RECOURS EN CAS DE MANQUEMENTS AUX RÈGLEMENTS ET LA PRÉPARATION D'UN DOSSIER DEVANT LA COUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Joey Savaria, inspecteur municipal et adjoint au service des travaux publics à assister à la formation: *La gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquements aux règlements et la préparation d'un dossier devant la cour* donnée par la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) le 29 octobre prochain à Granby et représentant un coût de 300.16\$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

215-19-08-19

**HÔTEL DE VILLE - OFFRE DE SERVICE**  
**CONCEPTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET RESTAURATION**  
**DE LA MURALE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service telle que présentée par Perspective Jardin, en date du 13 août 2019, pour la conception d'un plan d'aménagement paysager suite aux travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, et représentant un montant de 2 563.60 \$ (taxes non incluses).

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service telle que présentée par Murirs, en date du 18 juillet 2019, pour la restauration de la murale à l'Hôtel de Ville, et représentant un montant de 10 210.00\$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

216-19-08-19

**SERVITUDES DE PASSAGE POUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES ET**  
**SERVITUDE DE PASSAGE PIÉTONNIER**

ATTENDU QUE pour l'égouttement des eaux provenant d'une partie du terrain de soccer aménagé par la Ville sur le lot 6 135 819 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, une conduite d'amenée d'eau doit être installée sur le lot 6 135 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, étant la propriété de la Fondation J. Armand Bombardier, pour relier le terrain de soccer à une conduite d'amenée d'eau déjà installée par la Ville de Valcourt. L'assiette de cette servitude est celle apparaissant en rose à la description technique et plan préparés par Guillaume Meunier, arpenteur-géomètre, le 7 septembre 2017, sous le numéro 1620 de ses minutes;

ATTENDU QU' afin que le lot 6 135 819 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford soit conforme à la réglementation municipale, celui-ci doit bénéficier d'un accès sur un chemin public. Cet accès, piétonnier, passerait également sur ledit lot 6 135 818, étant la propriété de la Fondation J. Armand Bombardier. L'assiette de cette servitude est celle apparaissant à la description technique et plan préparés par Guillaume Meunier, arpenteur-géomètre, le 14 septembre 2017, sous le numéro 1633 de ses minutes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt obtienne de la Fondation J. Armand Bombardier :

- ✓ une servitude de droit de passage pour l'écoulement des eaux pluviales, et ce, en faveur du lot 6 135 819 dudit cadastre, contre une partie du lot 6 135 818 qui sera plus amplement décrite dans l'acte de servitude à intervenir;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- ✓ une servitude de droit de passage à pieds seulement, et ce, en faveur du lot 6 135 819 dudit cadastre, contre une partie du lot 6 135 818 qui sera plus amplement décrite dans l'acte de servitude à intervenir.

QUE Renald Chênevert, maire et Karine Boucher, directrice générale, soient et sont par les présentes autorisés à signer les actes à intervenir, à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires et à signer également tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

### **217-19-08-19** PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - OFFRE DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service pour le *Programme d'aide aux employés*, telle que présentée par Brio PAE, en date du 19 juin 2019.

ADOPTÉE

### **218-19-08-19** CAHIER SPÉCIAL SUR LA RÉGION DE VALCOURT - JOURNAL LA TRIBUNE

ATTENDU QUE le journal La Tribune publiera un (1) cahier spécial, le 13 septembre prochain, sur «*La Région de Valcourt*» et demande au Conseil municipal de réserver un espace publicitaire dans ce cahier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de publication spéciale dans le cahier «*La Région de Valcourt*» qui sera publié le 13 septembre 2019 à l'intérieur du Journal La Tribune, représentant 1 page (couleur) à l'endos dudit cahier, au montant de 1 200 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

### **219-19-08-19** COOPÉRATIVE D'HABITATION DE VALCOURT DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière au montant de 150 \$ venant de la Coopérative d'habitation de Valcourt afin d'offrir un repas léger lors de l'organisation d'une journée porte ouverte de la Maison des Aînées;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande venant de la Coopérative d'habitation de Valcourt, soit de verser une contribution financière au montant de 150 \$.

ADOPTÉE

220-19-08-19

### **CENTRE DES FEMMES DU VAL-SAINT-FRANÇOIS** **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant du Centre des femmes du Val-Saint-François pour l'organisation de la fête de leurs 35 ans d'existence;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande au montant de 100 \$ étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande du Centre des femmes du Val-Saint-François, soit de verser une contribution financière au montant de 100 \$

ADOPTÉE

221-19-08-19

### **ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE DE RICHMOND** **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de contribution financière venant de l'*École secondaire régionale de Richmond* afin de participer au programme du Club des petits déjeuners ;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil de refuser la demande, étant donné que celle-ci ne correspond pas aux critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du CCC, soit de ne pas verser une contribution financière à l'*École secondaire régionale de Richmond*.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

222-19-08-19

### MUSÉOMIX 2019 - DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE du 8 au 10 novembre 2019 aura lieu au Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier, à Valcourt, la nouvelle édition de Museomix, un marathon créatif, intensif et festif où pendant 3 jours, 36 participants vont repousser les limites d'un musée, innover et créer des dispositifs de médiation avant-gardistes;

ATTENDU QUE cet événement culturel international attirera l'attention des médias et du public sur le Musée et Valcourt;

ATTENDU QUE pour être en mesure de tenir un événement de cette envergure, l'organisme Museomix est à la recherche de partenaires;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil, l'acceptation de la demande, soit le plan de visibilité Méga représentant un montant de 1 000 \$ étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCC, soit de verser une contribution financière au montant de 1 000 \$ pour la tenue de l'événement Muséomix.

ADOPTÉE

223-19-08-19

### VALCOURT 2030 DEMANDE POUR PROJECTION D'UN FILM AU PARC CAMILLE ROUILLARD

ATTENDU QUE l'équipe du marché public, en collaboration avec le ciné-club, aimeraient faire une projection de film au Parc Camille Rouillard, le 22 août prochain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la projection d'un film dans le Parc Camille Rouillard.

ADOPTÉE

224-19-08-19

### CLÔTURES DU TERRAIN DE SOCCER - AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE les travaux d'installation de la clôture du nouveau terrain de soccer sont maintenant terminés;

ATTENDU QUE le coût de l'installation s'élève à 15 242.24 \$ (taxes incluses) (facture no 9958);

ATTENDU QU' un crédit représentant un montant de 2 299.50 \$ (taxes incluses) pour les matériaux est appliqué par Clôtures et Rampes DB Inc.;

ATTENDU QUE Clôtures et Rampes DB Inc. a soumis une garantie de 10 années pour ses travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à verser la somme de 12 942.74 \$ (taxes incluses) à Clôtures et Rampes DB Inc. en paiement final pour les travaux d'installation de la clôture du terrain de soccer.

ADOPTÉE

### **225-19-08-19**      **ARÉNA - SOUMISSION POUR TRAVAUX DE PEINTURE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission présentée par Rénovation Alain Royer Inc., en date du 19 juillet 2019, pour les travaux de peinture d'un mur de béton à l'aréna (150 pieds par 22 pieds de haut), représentant un coût maximum de 4 700 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

### **226-19-08-19**      **CAMP DE JOUR - ENGAGEMENT D'UN REMPLAÇANT**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine l'engagement de Benjamin Funk à titre de remplaçant animateur au camp de jour pour la saison 2019, au salaire horaire de 13.00 \$.

ADOPTÉE

### **227-19-08-19**      **RÉFECTION DE LA RUE CARTIER - RÈGLEMENT 607** **AUTORISATION DE PAIEMENT NO 5 ET CERTIFICAT PROVISOIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du décompte progressif no 5 à l'entrepreneur Eurovia Québec Inc. relativement aux travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de même que la reconstruction du service de voirie dans la rue Cartier, tel que recommandé par monsieur Claude Dorval, ingénieur, dans sa lettre datée du 25 juillet 2019, représentant un montant de 297 904.32 \$ (taxes non incluses).

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le certificat de réception provisoire.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

228-19-08-19

### **959 AVENUE DES CASCADES** **DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PLUVIAL**

ATTENDU QUE la configuration du terrain sis au 959 avenue des Cascades ainsi que des terrains adjacents cause une accumulation importante d'eau sur le terrain sis au 959 avenue des Cascades;

ATTENDU QUE ces propriétaires désirent s'installer des puisards à l'arrière de leur terrain et demande au Conseil la permission de se raccorder au réseau pluvial de la Ville;

ATTENDU QUE les propriétaires sont d'accord à réaliser les travaux et en assumer les frais;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande des propriétaires de la résidence sise au 959 avenue des Cascades, soit le raccordement de leurs puisards installés sur leur terrain, au réseau pluvial de la Ville, aux conditions suivantes :

- Les travaux sont réalisés par les propriétaires;
- Tous les frais sont assumés par les propriétaires;
- Les travaux doivent être approuvés préalablement par le contremaître municipal

ADOPTÉE

229-19-08-19

### **4996 ROUTE 222** **DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX (AQUEDUC ET ÉGOUT)**

ATTENDU QU' une nouvelle maison se construira au 4996 route 222 sur le territoire du Canton de Valcourt, aux limites de la Ville;

ATTENDU QUE les propriétaires souhaitent se brancher aux réseaux situés à proximité;

ATTENDU QUE le branchement au réseau d'égout se ferait à partir du trou d'homme situé sur le territoire de la Ville (voir le plan annexé);

ATTENDU QU' un représentant de la municipalité du Canton de Valcourt a fait les démarches avec le Ministère des Transports (MTQ) afin d'obtenir leur autorisation pour les travaux sur une route de leur juridiction (voir autorisation en annexe);

ATTENDU QUE l'eau de pluie et du terrain se déversera naturellement vers le fossé en façade (pas de branchement au réseau pluvial);

ATTENDU QUE le branchement au réseau d'aqueduc se fera sur le réseau local appartenant à la municipalité du Canton (et non à partir du réseau local «Gilles Gravel»);

ATTENDU QUE la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable impose plusieurs normes et obligations afin notamment de mesurer et réduire la consommation en eau potable;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt est maître d'œuvre dans les ententes intermunicipales en eau potable;

ATTENDU QUE les propriétaires s'engagent à défrayer tous les frais afférents aux branchements;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE la Ville de Valcourt accepte que la municipalité du Canton de Valcourt raccorde une nouvelle propriété directement au réseau d'égout de la Ville;
- QUE cette nouvelle section de réseau sera traitée comme un réseau local – égout appartenant au Canton de Valcourt;
- QUE la Ville prend acte du nouveau branchement au réseau d'aqueduc local du Canton;
- QUE la municipalité du Canton devra installer un compteur de 2 pouces dans un regard isolé incluant 2 vannes (1 en amont et 1 en aval) à l'entrée d'eau du réseau local «Gilles Gravel», situé le coté est de la route 222, de manière à mesurer la consommation de ce secteur;
- QU' il y aurait lieu d'installer également un compteur d'eau, dans la municipalité du Canton, afin de mesurer la consommation des propriétés raccordées au réseau d'aqueduc, côté ouest de la route 222;
- QUE la Ville recommande fortement que cette nouvelle propriété soit munie d'un compteur  $\frac{3}{4}$  pouce, installé dans ce même regard isolé;
- QUE les travaux de raccordement doivent être faits à la satisfaction du responsable de l'hygiène du milieu de la Ville;
- QU' aucun frais afférent relié à ces branchements ne sera assumé par la Ville.

ADOPTÉE

230-19-08-19

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19:52 heures.

ADOPTÉE

---

Renald Chênevert, Maire

---

Manon Beauchemin, Greffière